Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 10 JANVIER 2022 À 19 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1 Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2 Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3 Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4 Madame Maureen Murphy, conseillère au siège numéro 5 Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

<u>Également présente:</u>

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Autorisation - séance du conseil à huis clos et présence : 2022-01-10, 1 Le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne siège en séance ordinaire ce 10 janvier 2022 par voie de visioconférence (Zoom) et cette séance est enregistrée;

Sont présents à cette visioconférence : Monsieur James Johnston, maire, Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1, Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2, Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3, Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4, Madame Maureen Murphy, conseillère au siège numéro 5 et Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 du Gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui modifie les règles sur la tenue des séances des organisations municipales en ajoutant que la séance publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence; que cette séance soit enregistrée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière puissent y participer par visioconférence; que cette séance soit enregistrée; que l'enregistrement audio de cette séance soit disponible pour l'écoute au bureau de la municipalité situé au 1257, route 243 à Melbourne, aux heures ordinaires d'affaires.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Murphy it is resolved unanimously that the council accepts that this meeting be held behind closed doors and that the members of the council and the director general/clerk-treasurer may participate by videoconference; that this meeting is recorded; that the audio recording of this session will be available for listening at the municipal office during regular business hours.

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Jeff Garrett régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition. / Unless specifically stated otherwise on the vote on a particular proposal, the person chairing the meeting does not participate in the vote on a proposal.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022 à 19 h 30, par visioconférence.

Ouverture - opening

- 1. Ordre du jour agenda
- 2. Procès-verbal minutes
- 3. Période des questions question period Lettre de M. Malboeuf du 1228, route 243

Urbanisme/Inspection

- 4. Délégation d'une personne pour remplir la fonction d'inspecteur municipal au Canton de Melbourne / Nomination
- 5. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
- 6. CPTAQ dossiers du mois (0758-29-1263) / monthly files

Administration

- 7. Correspondances
- 8. Programmation TECQ 2019-2023 correction / Application correction
- 9. Dépôt liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2021 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ / List of contracts involving an expenditure of more than 2 000 \$ during 2021 with the same co-contractor when all of these contracts involve a total expense exceeding 25 000 \$
- 10. Dépôt document d'assurance renouvellement / Insurance documents
- 11. Règlement numéro 2021-05, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 en plus de leurs modalités de perception / Bylaw no. 2021-05 a bylaw setting the tax rates and fees for the 2022 fiscal year and the conditions for payment
- 12. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2022-01 modifiant les règlements numéro 2017-03 et 2019-01 relatif au traitement des membres du conseil / Notice of motion and presentation of bylaw 2022-01, amending bylaw numbers 2017-03 and 2019-01 concerning the treatment of council members
- 13. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2022-02 un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, remplaçant le règlement no. 2018-02 / Notice of motion and presentation of bylaw no. 2022-02, a bylaw on the code of ethics and deontology of elected officials, replacing bylaw no. 2018-02
- 14. Résolution acceptant le rapport de conciliation d'économie d'énergie d'Énergère et la libération de la retenue de garantie pour le projet de conversion de luminaires au DEL / Energy savings report and the payment request for a portion of the holdback for the LED lighting conversion project
- 15. Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire / Transfer of interest from working fund to bank account
- 16. Résolution pour la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection / Resolution for the creation of a reserved fund for expenses related to an election
- 17. Résolution affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection / Allocation of an amount to the reserve fund for expenses related to the holding of an election

- 18. Achat d'un photocopieur pour remplacer le photocopieur Canon / Purchase of a new photocopier to replace the canon photocopier
- 19. Salaires / Salaries
- 20. ADMQ-cotisation 2022 / annual inscription
- 21. Programme Emploi d'été Canada / Canada Summer job program
- 22. Demande à la MRC du Val-Saint-François pour un abreuvoir au parc Coburn / Request to the MRC VSF
- 23. Contribution financière le hockey mineur et le club de patinage artistique / Financial aid request
- 24. Contribution financière le club de soccer / Financial aid request
- 25. Demande de rencontre du comité entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs / Meeting request
- 26. Calendriers 2023 / 2023 Calendars
- 27. Dons & publicités / donations & publicity (Paroisse Sainte-Bibiane, Jeux du Québec-Estrie, The Record)

Voirie

- 28. Demande d'un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour l'exécution des travaux, suite à l'acceptation de la demande de subvention au PAVL, pour le rechargement des chemins Baker et Ely et remplacement de ponceaux / Request for an extension until September 30th, 2022 for the execution of the work following the acceptance of the request for financial aid
- 29. Appel d'offres concernant le rechargement des chemins Baker et Ely / Tenders for road work on Baker and Ely Roads
- 30. Appel d'offres concernant la réfection d'une partie du chemin de Montréal / Tenders for road work on a part of Montreal Road
- 31. Courriel du MTQ aide financière PAVL Dossier S47 Confirmation et mise à jour de la source de calcul de l'aide financière maximale / Lettre financial aid request with ministry of transport
- 32. Lettre du MTQ aide financière PAVL volet Accélération Dossier ZAZ38367 / Letter financial aid request with ministry of transport

Factures

33. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée	

Ordre du jour : 2022-01-10, 2 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Maureen Murphy que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Murphy that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

Procès-verbal: 2022-01-10, 3 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 6 et 16 décembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, d'adopter les procès-verbaux du 6 et 16 décembre 2021.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the December 6th and 16th, 2021 council meetings;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Langeveld to adopt the minutes of the December 6th and 16th, 2021 council meetings such as received.

Période de questions: 2022-01-10, 4 Monsieur Edward Malboeuf avait déposé une lettre demandant un panneau d'arrêt sur la route 243 avant son entrée du 1228, route 243 adjacente au chemin Cimetière afin de rendre la sortie de son entrée plus sécuritaire. Une telle demande doit être adressée au ministère des Transports après que la municipalité locale ait évalué le bien-fondé de la demande pour l'ensemble de ses citoyens en autant que la demande semble justifiée et bénéfique pour une majorité de la population.

Après discussion, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite à la demande de Monsieur Malboeuf; que le conseil et l'administration municipale continueront de travailler avec la Sûreté du Québec pour contrôler la vitesse dans ce secteur, ce qui devrait contribuer à garder la route plus sécuritaire pour sortir de son entrée.

Mr. Malboeuf tabled a letter requesting a stop sign at the bottom of the hill, before his driveway at 1228, route 243, adjacent to Cemetery Road to make exiting his driveway safer. A request such as this must be addressed to the ministry of transport only after the local municipality has evaluated the merits of the request and if it is justified and beneficial for a majority of the population.

After discussion, it is moved by councillor Garrett, seconded by councillor Murphy and unanimously resolved by the councillors not to follow up on Mr. Malboeuf's request; that the council and the municipal administration will continue to work with the Sûreté du Québec to control speed in this sector which should help to keep the road safer for exiting his entrance.

Délégation d'une personne pour remplir la fonction d'inspecteur municipal au Canton de Melbourne : 2022-01-10, 5 Considérant l'offre pour le service d'inspection municipale par la firme Gestim pour l'année 2022;

Considérant la nécessité d'ajouter une délégation à Madame Evelyne Tremblay de Gestim pour remplir la fonction d'inspecteur municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil accorde une délégation additionnelle à Madame Evelyne Tremblay de la firme Gestim pour appliquer nos règlements d'urbanisme et le règlement général, pour émettre les permis et certificats et en faire le suivi, pour répondre aux demandes d'information sur la réglementation, et pour recevoir et gérer les plaintes relevant de l'inspection municipale.

Considering the offer for the service of municipal inspection from the firm Gestim for the year 2022; considering the need to add a delegation to Ms. Evelyne Tremblay of Gestim to fulfill the function of municipal inspector;

It is moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller and resolved unanimously by the councillors to designate an additional representative from the firm Gestim, Ms. Evelyne Tremblay, to apply our urban planning regulations and the general bylaw, to issue and monitor permits and certificates, to respond to requests for information on regulations, and to receive and manage complaints relating to municipal inspection.

Demande d'autorisation CPTAQ – David Pichette et Isabelle Larue : 2022-01-10, 6 Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relativement à une demande de Monsieur David Pichette et Madame Isabelle Larue, pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 3 511 033;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation doit être motivée et doit respecter les critères visés à l'article 62, et doit aussi indiquer que la demande est conforme selon les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

Attendu qu'il résulte de la demande un faible impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole de cette superficie et des lots avoisinants;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité appuie la demande de Monsieur David Pichette et Madame Isabelle Larue à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 3 511 033;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Mr. Pichette and Ms. Larue tabled a request to be made to the CPTAQ for authorization for the construction of a new single-family residence on lot 3 511 033; whereas the municipality must submit their recommendation for this request;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Murphy, it is resolved unanimously by the councillors present that Council supports and recommends the application made by Mr. Pichette and Ms. Larue to the CPTAQ with regards to for the construction of a new single-family residence on lot 3 511 033; that this will not create a constraint to agricultural activities in the area; that the application complies with municipal regulations.

CPTAQ – dossiers du mois: 2022-01-10 La correspondance relative aux dossiers du mois (0758-29-1263) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the director general/clerk-treasurer.

Correspondances: 2022-01-10 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 6 décembre 2021 au 10 janvier 2022, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from December 6th, 2021 till January 10th, 2022 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Lettre d'acceptation - programmation TECQ 2019-2023 : 2022-01-10 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que la programmation des travaux présentée par la Municipalité le 15 novembre 2021 a été retournée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour correction le 23 décembre 2021. La correction a été effectuée et le document corrigé a été déposé le 4 janvier 2022.

The director general/clerk-treasurer informs the members of council that the programming of works presented by the municipality on November 15th, 2021 was returned by the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* for correction on December 23rd, 2021. The correction has been made and the corrected document was filed on January 4th, 2022.

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2021 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$: 2022-01-10 L'article 961.4(2) du Code municipal prévoit que les municipalités publient, sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil prend connaissance de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2021 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Article 961.4(2) of the *Code municipal*, states that municipalities must publish on their website no later than January 31st of each year, a list of all contracts involving an expenditure of more than 2 000 \$ spent during the preceding fiscal year with the same co-contracting party when all of these contracts involve a total expenditure exceeding 25 000 \$.

Council acknowledges the tabling of the list of all contracts involving an expenditure of more than 2 000 \$ spent during 2021 with the same co-contracting party when all of these contracts involve a total expenditure exceeding 25 000 \$, filed by the director general/clerk-treasurer.

Dépôt des documents d'assurances : 2022-01-10, 7 Le Conseil prend connaissance des documents de la police d'assurance avec « La Mutuelle des municipalités du Québec », incluant un document expliquant la clause de règle proportionnelle et un document expliquant la tendance des primes d'assurances pour 2022.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture relative au renouvellement du contrat d'assurance.

Council acknowledges the insurance policy documents with « *La Mutuelle des municipalités du Québec* », including a document explaining the co-insurance clause and a document explaining the insurance premium tendency for 2022.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously to accept the billing for the renewal of the insurance contract.

Règlement numéro 2021-05, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 en plus de leurs modalités de perception : 2022-01-10, 8 Attendu que la municipalité a adopté son budget 2022 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2022 ;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

Attendu que selon l'article 981 du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps ;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

Attendu que selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant des taxes exigibles ;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2021 par le conseiller Jeff Garrett;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 EXERCICE FINANCIER

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2022.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **0,4517 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2022 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 <u>TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LA VALEUR</u> <u>FONCIÈRE</u>

Le taux de taxe de la Sûreté du Québec est fixé à **0,0708 \$ du 100 \$** d'évaluation pour l'année 2022 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

1. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable, des immeubles desservis par la Ville de Richmond, par mètres cubes d'eau selon une lecture annuelle du compteur est fixé comme suit :

Habitation unifamiliale 300 \$

■ Habitation multi-logements : 260 \$/ logement

2. Le tarif couvrant les dépenses encourues à la production, au traitement, à la distribution et à l'entretien du réseau d'eau potable pour le 1035, route 243 et le 242, chemin Fortier desservis par la Ville de Richmond ayant un compteur d'eau est fixé comme suit :

a) selon la consommation mesurée par trimestre, il est tarifé **2,50 \$ par 1 000** gallons ou le taux minimum selon la taille de l'entrée au compteur, soit :

Taux minimum	Taille de l'entrée
par trimestre	au compteur
60 \$	3/4" à 1-1/2"
200 \$	4"

b) auquel s'ajoutent les coûts de la location du compteur, selon la taille de l'entrée au compteur, soit :

Loyer du compteur	Taille de l'entrée
par trimestre	au compteur
122,25 \$	4"

ARTICLE 6 <u>TARIF POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES</u>

Afin de pourvoir aux dépenses de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des ordures ménagères, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2022 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- 115 \$ par unité de logement.
- 250 \$ par entreprise agricole enregistrée (EAE) avec bâtiment de ferme.

ARTICLE 7 TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Afin de pourvoir aux dépenses de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la municipalité, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2022 sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

- 15 \$ par unité de logement.
- **80** \$ par les industries, commerce et institution (ICI).

ARTICLE 8 <u>TARIF POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES</u> FOSSES SEPTIQUES

Afin de pourvoir aux dépenses du service de vidange des fosses septiques reliés au règlement 2019-02 Règlement relatif à la vidange des fosses septiques des résidences isolées, une compensation est imposée et est prélevée pour l'exercice financier 2022 de chaque propriétaire d'immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et répondant à la définition de « résidence isolée » :

■ 105 \$ par chaque fosse

ARTICLE 9 VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES OU HORS PÉRIODE

Des frais d'administration sont exigés de tout propriétaire pour lequel une vidange supplémentaire ou hors période est nécessaire : comprends le coût supplémentaire pour une vidange de ce type, qui sera additionné au coût régulier prévu au contrat de l'adjudicataire responsable de la vidange des boues des fosses septiques.

• 100 \$ (plus taxes)

ARTICLE 10 <u>FRAIS DE REPRISE POUR UNE FOSSE NON DÉGAGÉE</u>

Des frais d'administration sont exigés de tout propriétaire pour lequel un déplacement inutile pour une fosse non dégagée est facturé à la Municipalité par l'adjudicataire responsable de la vidange des boues des fosses septiques.

100 \$ (plus taxes)

ARTICLE 11 TARIF POUR UN PERMIS DE FEU

10 \$ par permis de feu

ARTICLE 12 <u>TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE</u>

 100 \$ par activité, à l'exception des organismes à but non lucratif légalement incorporés

ARTICLE 13 <u>TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ SUR LES ARRÉRAGES</u>

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de **7** %. Une pénalité de **5** % est aussi imposée sur les soldes impayés;

ARTICLE 14 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations citées plus haut seront payables en **quatre (4) versements** égaux, le premier versement étant dû le 1^{er} mars 2022, le second versement le 2 mai 2022, le troisième versement le 4 juillet 2022 et le quatrième versement le 3 octobre 2022. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300 \$ pour l'unité d'évaluation en cause. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaires découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en trois versements, le premier étant exigible le 30° jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier et le troisième versement étant exigible 90 jours après le deuxième, comme prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 15 CHÈQUE RETOURNÉ

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de **20** \$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 16 COURRIER RECOMMANDÉ « VENTE POUR TAXES »

Des frais d'administration de **20** \$ sont exigés à tout propriétaire auquel une correspondance par courrier recommandé pour vente pour taxes est traitée.

ARTICLE 17 ENTRÉE EN VIGUEUR

trésorière

Le présent règlement entre	n vigueur selon la Loi.
Adopté ce 10e jour de janvie	· 2022.
James Johnston,	Cindy Jones, DMA
Maire	Directrice générale/secrétai

Fait et adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 10^e jour du mois de janvier 2022.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to adopt the bylaw no. 2021-05, a by-law setting the tax rates and fees for the 2022 fiscal year and the conditions for payment.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-01 modifiant les règlements numéro 2017-03 et 2019-01 relatif au traitement des membres du conseil : 2022-01-10, 9 Le conseiller Simon Langeveld donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant les règlements numéro 2017-03 et 2019-01 relatif au traitement des membres du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Councillor Garrett gave notice of motion that at a subsequent meeting a bylaw will be submitted for adoption to amend bylaws no. 2017-03 and 2019-01, concerning the treatment of members of the council of the Township of Melbourne.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-02 un règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » remplaçant le règlement no. 2018-02 : 2022-01-10, 10 Le conseiller Daniel Enright donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », remplaçant le règlement no. 2018-02, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du Conseil. Tous les membres du Conseil ayant reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie du projet de « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » est jointe en annexe au présent avis.

Councillor Enright gave notice of motion that at a subsequent meeting a bylaw will be submitted for adoption regarding the « Code d'éthique et de déontologie » for the municipal elected representatives, expressing the main values of the municipality in ethics as well as the ethical rules that must guide the members of council. As all the council members received a copy of this bylaw before the meeting, there will be no reading of the bylaw.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Résolution acceptant le rapport de conciliation d'économies d'énergie d'Énergère et la libération de la retenue de garantie pour le projet de conversion de luminaires au DEL: 2022-01-10, 11 Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a adhéré au

programme d'achat regroupé découlant de l'appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 17 octobre 2018;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a octroyé un contrat à Énergère inc. afin de réaliser les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL incluant les services connexes;

Considérant la retenue de 5% conservé à titre de garantie de performance;

Considérant le dépôt du rapport de conciliation d'économies d'énergie pour la 2^e année de suivi du projet de conversion de luminaires de rues au DEL;

Considérant que la performance en économies monétaires permet la libération de la retenue de garantie;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers de libérer la retenue de garantie, soit un montant de 1 124,30 \$ (plus taxes) suite au dépôt du rapport de conciliation d'économies d'énergie pour la 2^e année du projet et la performance en économies monétaires; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Considering that the Township of Melbourne awarded a contract to Énergère inc. in order to carry out the LED street lighting conversion work including related services; considering the 5% withholding kept as a performance guarantee; considering the filing of the energy savings conciliation report for the 2nd year of the street light conversion project; considering that the performance in monetary savings allows for the release of the holdback;

It is moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, and resolved unanimously to release the holdback, an amount of 1 124,30 \$ (plus taxes) following the filing of the energy savings conciliation report for the second year of the project and the performance in monetary savings; that council authorizes the payment of this invoice.

Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire: 2022-01-10, 12 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Maureen Murphy, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au transfert des intérêts du fonds de roulement au montant de 160,18 \$ au compte bancaire.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Murphy, it is resolved unanimously that the Council authorizes the director general and clerk-treasurer to proceed with the transfer of interest from the working capital in the amount of 160,18 \$ to the bank account.

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : 2022-01-10, 13 Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la « Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives » (LQ 2021, c.3) (« P.L.49 »);

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité de créer un

fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Considering the « Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Lois sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives » (LQ 2021, c.3) (« P.L.49 »); considering that as of January 1st, 2022, municipalities must constitute, a fund reserved for the financing of expenses related to the holding of an election;

Consequently, it is moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, and resolved unanimously by the councillors present to create a fund reserved for the financing of expenses related to the holding of an election; that this fund will be made up of the sums allocated annually by the council, as provided for in section 278.2 LERM.

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : 2022-01-10, 14 Considérant que, par sa résolution numéro 2021-01-10, 13, la Municipalité du Canton de Melbourne a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection:

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 \$:

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2022; que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

It is moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld and resolved unanimously by the councillors present to allocate a reserved fund for the expenses related to the holding of an election an amount of 5 000 \$ for the fiscal year 2022; that the funds necessary for this allocation be drawn from the unallocated operating surplus.

Achat d'un photocopieur pour remplacer le photocopieur Canon : 2021-01-10, 15 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la compagnie Bureaupro Citation relative à l'achat d'un photocopieur HP Laserjet E78323DN, tel que décrit dans la proposition en date du 9 décembre 2021; que le montant a été approuvé dans le budget 2022 adopté le 16 décembre 2021.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the proposal of the company Bureaupro Citation concerning the purchase of a HP Laserjet E78323DN photocopier, as described in the proposal dated December 9th, 2021; that the amount was approved in the 2022 budget adopted on December 16th, 2021.

Salaires : 2022-01-10, 16 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que

le Conseil fixe les salaires 2022 pour les employés comme suit : une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec de décembre 2021 avec un minimum de 5% pour la secrétaire et une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec de décembre 2021 pour le journalier de voirie; pour le responsable de voirie selon les termes de son contrat sur les conditions de travail du 1^{er} janvier 2020 (2%); et pour la directrice générale et greffière-trésorière selon les termes de son contrat sur les conditions de travail du 1^{er} janvier 2019 (2,50 %).

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved to set the employees' salaries for 2021 as follows: an increase of the cost of living according to the consumer price index for Quebec of December 2021 with a minimum of 5% for the secretary and an increase of the cost of living according to the price index at consumption for Quebec for December 2021 for the road work and parks employee; for the head of the public works department according to the agreement dated January 1st, 2020 (2%); and for the director general/clerk-treasurer according to the agreement dated January 1st, 2019 (2,50%).

Cotisation ADMQ 2022 : 2022-01-10, 17 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité d'approuver la dépense pour la cotisation 2022 à l'ADMQ, incluant l'assurance juridique, de la directrice générale selon les termes spécifiés sur le site internet de l'association.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to approve the expense for the 2022 ADMQ membership, including legal insurance, of the director general as specified on the website of the association.

Programme Emploi d'été Canada 2022: La municipalité ne fera pas de demande dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2022. / Municipality will not apply for funds through the Canada Summer Jobs Program for 2022.

Demande à la MRC du Val-Saint-François pour un abreuvoir au parc Coburn : 2022-01-10, 18 Considérant le « Plan Directeur Vélo 2020-30 » de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant la mise aux normes, entreprise par la MRC du Val-Saint-François, afin de répondre aux critères de sécurité et de confort des usagers ainsi pour améliorer la qualité du réseau;

Considérant que la MRC est le gestionnaire du réseau cyclable régional;

Considérant les subventions disponibles à la MRC du Val-Saint-François pour l'entretien, maintien et amélioration du réseau cyclable;

Considérant que la piste cyclable « Sentier de la Rive » passe sur le chemin Garrett dans le Canton de Melbourne et plus précisément devant le parc Coburn;

Considérant le mouvement « #Remplis Vert » et leur mission de réduire la consommation de bouteilles d'eau en plastique à usage unique en créant un réseau de lieux publics et privés où les gens peuvent se rendre pour remplir une bouteille d'eau réutilisable;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la MRC du Val-Saint-François d'acheter et d'installer un abreuvoir au parc Coburn sur le territoire du Canton de Melbourne afin d'améliorer l'expérience des citoyens et des visiteurs utilisant la piste cyclable « Sentier de la Rive ».

Considering the « *Plan Directeur Vélo 2020-30* » of the *MRC du Val-Saint-François*; considering the upgrading to meet the safety and comfort criteria for users as well as to improve the quality of the network undertaken by the *MRC du Val-Saint-François*; considering that the MRC is the manager of the regional cycling network; considering the grants available to the MRC du Val-Saint-François for the upkeep, maintenance and improvement of the cycling network; considering that the « *Sentier de la Rive* » bike path passes on Garrett road in the Township of Melbourne and more precisely in front of Coburn Park; considering the « *#Remplis Vert* » movement and their mission to reduce the consumption of single-use plastic water bottles by creating a network of public and private places where people can go to fill a reusable water bottle;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Murphy and resolved unanimously that council ask the *MRC du Val-Saint-François* to purchase and install a drinking fountain at Coburn Park on the territory of the Township of Melbourne in order to improve the experience of citizens and visitors using the « *Sentier de la Rive* » bike path.

Demande de contribution financière – hockey mineur : 2022-01-10, 19 **Considérant** l'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs en vigueur entre les municipalités de Richmond, Cleveland et Melbourne;

Considérant la demande de contribution financière de l'Association du Hockey mineur de Richmond;

Considérant que la gratuité de location de glace ne fera qu'augmenter le déficit d'exploitation de l'aréna et donc augmenter la répartition des coûts de cette dépense pour chaque municipalité participante à l'entente intermunicipale;

Considérant que la municipalité du Canton de Melbourne est disposée à soutenir le club de hockey mineur, mais considère que les informations financières à l'appui de la demande ne sont pas claires sur ce qui est demandé en termes de nombre d'heures de glace nécessaire;

Considérant que les municipalités ne devraient pas avoir à soutenir financièrement une organisation pour la maintenir opérationnelle;

Considérant le nouveau tableau de prévision budgétaire présenté par le hockey mineur;

Considérant la capacité à payer des citoyens du Canton de Melbourne;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité

Que le conseil du Canton de Melbourne n'accepte pas la demande de contribution financière déposée par le hockey mineur pour la saison 2021-2022 tel que déposé;

Que le conseil du Canton de Melbourne soit ouvert à aider le club de hockey mineur, mais qu'il doit encore une fois bien comprendre leur demande:

Que le conseil du Canton de Melbourne demande une rencontre de travail avec les intervenants au dossier (Ville de Richmond, Canton de Cleveland et hockey mineur) afin de discuter plus amplement des modalités de contribution financière.

Considering the intermunicipal agreement between the municipalities of Richmond, Cleveland and Melbourne for recreational services; considering the request for financial assistance from the *Association du Hockey mineur de Richmond*; considering that free ice rental will only increase the operating deficit of the arena and therefore increase the distribution of the costs of this expense for each municipality participating

in the intermunicipal agreement; considering that municipalities should not have to financially support an organization to keep it operational; considering the new budget forecast table presented by minor hockey; considering the ability to pay of the citizens of the Township of Melbourne;

It is moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright and resolved unanimously that the council of the Township of Melbourne does not accept the request for financial contribution presented by minor hockey for the 2021-2022 season as submitted; that the council of the Township of Melbourne is open to helping the minor hockey club, but that it must once again fully understand their request; that the council of the Township of Melbourne request a working meeting with the interveners in this file (Town of Richmond, Township of Cleveland and minor hockey) in order to discuss more fully the terms of financial contribution.

Contribution financière – le club de soccer : 2022-01-10, 20 Considérant l'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs en vigueur entre les municipalités de Richmond, Cleveland et Melbourne;

Considérant la demande de contribution financière du club de soccer du Celtic de Richmond;

Considérant la proposition du directeur du service récréatif de la Ville de Richmond concernant cette demande dans un courriel du 9 décembre 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld d'accepter de rembourser la moitié des coûts pour réparer les filets et les buts de soccer, pour entretenir les terrains (1 000 \$), pour l'achat de peinture et la maind'œuvre pour ligner les terrains et d'augmenter à 23 \$ / joueur la subvention municipale.

Considering the intermunicipal agreement between the municipalities of Richmond, Cleveland and Melbourne for recreational services; considering the request for financial assistance from the Celtic soccer club of Richmond; considering the proposal of the Director of the Recreation Department of the Town of Richmond regarding this request in an email of December 9th, 2021;

It is moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld to agree to reimburse half of the costs to repair the soccer nets and goals, to maintain the fields (1 000 \$), for the purchase of paint and labor to line the fields and to increase the municipal subsidy to 23 \$ / player.

Demande de rencontre du comité d'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs : 2022-01-10, 21 Considérant le protocole d'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs entre les municipalités de Richmond, Cleveland et Melbourne;

Considérant que ladite entente est expirée depuis le 31 décembre 2021;

Considérant les demandes de contribution de l'Association de hockey mineur et le Club de soccer du Celtic de Richmond;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite discuter avec les municipalités participantes à l'entente, de certaines modalités de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu unanimement par le conseil de demander une rencontre du comité de l'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs, pour discuter de certaines modalités de l'entente, d'envisager l'établissement d'une

nouvelle grille de tarification de subvention par activité, par participant et pour les frais des non-résidents, entre autres points.

Considering the intermunicipal agreement between the municipalities of Richmond, Cleveland and Melbourne for recreational services; considering that this agreement expired on December 31st, 2021; considering the requests for financial assistance from the minor hockey association and the Richmond Celtic soccer club; considering that the Township of Melbourne wishes to discuss certain terms and conditions of this agreement with the participating municipalities;

It is proposed by councillor Langeveld seconded by councillor Morrison and resolved unanimously by council to request a committee meeting of the intermunicipal agreement on the management of recreational services to discuss certain terms of the agreement, to look at establishing a new subsidy pricing grid per activity, per participant and for non-resident costs, among other points.

Calendrier municipal 2023 : 2022-01-10, 22 **Considérant** le succès et les commentaires positifs concernant le calendrier produit par la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la publication d'un autre calendrier pour 2023; que les citoyens seront invités à soumettre des photos prises dans la municipalité; que les citoyens seront informés de la qualité des photos demandées par l'imprimeur.

Considering the success and the positive comments regarding the calendar produced by the municipality;

It is moved by councillor Miller, seconded by councillor Murphy and resolved unanimously that council authorizes the publication of a calendar for 2023; that the citizens will be invited to submit photos taken in the municipality; that the citizens will be informed of the quality of the photos required.

Publicités/dons: 2022-01-10, 23 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Jeux du Québec – Estrie 100 \$ (annulation de la campagne de financement)
The Record 125 \$ (plus taxes)

Moved by councillor Miller seconded by councillor Langeveld, it is resolved by the councillors present that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Demande d'un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour l'exécution des travaux, suite à l'acceptation de la demande de subvention au PAVL volet Redressement et Accélération (dossier no. LPK89749) pour le rechargement des chemins Baker et Ely et le remplacement de ponceaux : 2022-01-10, 24 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a eu la confirmation d'une subvention de 721 796 \$ en date du 17 juin 2021 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volets Redressement et Accélération;

Attendu que la municipalité demande la possibilité de reporter la date de la fin des travaux au 30 septembre puisque l'appel d'offres n'a pas été fait en 2021, car les prix étaient très élevés et le matériel et les camions étaient en pénurie;

Attendu que la municipalité a de nombreux projets prévus pour la saison 2022, et il serait difficile de faire aboutir un projet de cette envergure en début de saison;

Attendu que la majorité des chemins du Canton de Melbourne sont en gravier et qu'un projet de rechargement de cette envergure serait très dur sur ces chemins avant qu'ils n'aient retrouvé leur stabilité après l'hiver et le printemps;

Attendu le montant de la subvention, la municipalité devra faire un règlement d'emprunt et la procédure comporte plusieurs étapes pour adopter ledit règlement, ce qui entraine un délai supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande d'un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour les travaux rattachés à la subvention PAVL (dossier no. LPK89749) des chemins Baker et Ely.

Whereas the Township of Melbourne received confirmation of a grant of 721 796\$ on June 17th, 2021 within the framework of the « *Programme d'aide à la voirie locale – volets Redressement et Accélération* »; whereas the municipality would like to postpone the date of the end of the work to September 30th since the call for tenders was not made in 2021, because the prices were very high and the shortage of materials and trucks; whereas the municipality has many projects planned for the 2022 season, and it would be difficult to complete a project of this scope at the start of the season; whereas the majority of the Township of Melbourne's municipal roads are gravel and a graveling project of this scale would be very hard on the roads before they have regained their stability after winter and spring; whereas the amount of the grant, the municipality will have to make a loan bylaw and the procedure includes several steps which entails an additional delay;

Consequently, it is moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright and resolved unanimously by the councillors to authorize the director general/clerk-treasurer to request a delay until September 30th, 2022 for work related to the PAVL grant (file no. LPK89749) for Baker and Ely roads.

Appel d'offres concernant le rechargement des chemins Baker et Ely: 2022-01-10, 25 Sur proposition du conseiller Daniel Enright appuyé par la conseillère Maureen Murphy, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier des appels d'offres dans le journal « La Tribune » et sur le site internet www.seao.ca concernant le rechargement des chemins Baker et Ely.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Murphy, it is resolved to authorize the director general/clerk-treasurer to publish a call for tenders in the newspaper « *La Tribune* » and on the internet site www.seao.ca concerning the graveling of Baker and Ely roads.

Appel d'offres concernant la réfection d'une partie du chemin de Montréal: 2022-01-10, 26 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier des appels d'offres dans le journal « La Tribune » et sur le site internet www.seao.ca concernant la réfection d'une partie du chemin de Montréal.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to authorize the director general/clerk-treasurer to publish a call for tenders in the newspaper « *La Tribune* » and on the internet site www.seao.ca concerning the repair of a part of Montreal road.

Courriel du ministère des Transports - aide financière - PAVL - Dossier S47 - Confirmation et mise à jour de la source de calcul de l'aide financière maximale : 2022-01-10, 27 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du courriel du ministère des Transports, daté du 16 décembre 2021, que le

gouvernement du Québec a annoncé dans la mise à jour économique du 25 novembre 2021, une bonification de l'enveloppe du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que cette bonification permet au ministère des Transports d'analyser davantage de projets au volet Soutien et les projets visés sont ceux déposés lors de l'appel de projets du printemps 2021;

Attendu que le dossier S47 du Canton de Melbourne figure parmi ces projets;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne doit confirmer au ministère des Transports si elle désire toujours réaliser le projet (no. Dossier S47);

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne confirme son engagement à faire réaliser les travaux du projet avec le numéro du dossier S47; qu'une version à jour de la source de calcul de l'aide financière maximale sera transmise au ministère des Transports.

Whereas the Township of Melbourne has taken note of the email from the *ministère des Transports*, dated December 16th, 2021, that the government of Quebec announced in the economic update of November 25th, 2021, an increase in the envelope of the *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*; whereas this increase allows the *ministère des Transports* to analyze more projects in the « *volet Soutien* » and the projects concerned are those submitted during the call for projects of the spring 2021; whereas the Township of Melbourne's project file number S47 appears among these projects; whereas the Township of Melbourne must confirm to if it still wishes to carry out this project; whereas the Township of Melbourne has chosen to establish the source of calculation of the financial assistance on the detailed estimate of the cost of the work:

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved and adopted by the councillors present that the Township of Melbourne confirms its commitment to do the work for the project with a file number S47; that an updated version of the maximum financial assistance calculation source will be sent to the *ministère des Transports*.

Lettre du Ministre des Transports – aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération – dossier ZAZ38367 – chemin Valley: 2022-01-10 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre du Ministre des Transports concernant notre dossier no. ZAZ38367 (chemin Valley) dans le cadre de l'appel de projets du 1^{er} août au 30 septembre 2021 pour le volet Accélération. À la suite de l'analyse, la demande de la municipalité n'a pas été retenue.

The director general/clerk-treasurer informed the council members that the Township of Melbourne has received a letter from the *Ministre des Transports* regarding a financial assistance under the program « *Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération* » regarding our file number ZAZ38367 (Valley Road). Following the analysis, the municipality's request was not accepted.

Factures: 2022-01-10, 28 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 144 118,33 \$) et des chèques émis (montant : 29 525,63 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par la conseillère Maureen Murphy, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et\ou payées.

Whereas the director general/clerk-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (144 118,33 \$) and the payments issued (29 525,63 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Murphy, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – signaler une panne des lampadaires au ministère des Transport: 2022-01-10 Le conseiller Douglas Morrison a signalé que plusieurs lampadaires sur la route 243 et l'autoroute 55 sont en panne. La directrice générale et greffière-trésorière avertira le ministère des Transports. / Councillor Morrison reported that several street lights on Route 243 and Highway 55 are not working. The director general will notify the ministry of transport.

Levée de la séance : 2022-01-10, 29 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 21 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 février 2022.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 9:30 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, February 7^{th} , 2022.

James Johnston	Cindy Jones
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 11e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

James Johnston	
Maire	